Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

D'ICI À SA FERMETURE PROCHAINE

La Pension "Beaumont" a une nouvelle direction

L'UBS, propriétaire de la Pension " Beaumont " à Blonay, a choisi une direction provisoire pour exploiter l'EMS d'ici à sa fermeture prévue dans un délai de trois à quatre mois. L'ancien propriétaire s'est en effet vu retirer son autorisation d'exploiter par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS).

Michel Vincent et Alain Bovay, respectivement directeurs des EMS " Joli Bois " à Chamby et " Les Laurelles " à Territet sont autorisés par le DSAS à exploiter l'EMS Beaumont en société simple depuis le 2 août 1999 jusqu'à sa fermeture prévue dans un délai de trois à quatre mois. Ils auront pour mission d'administrer sainement la pension et de gérer durant cette période de transition le départ progressif du personnel et des pensionnaires.

La fermeture prochaine de la pension " Beaumont " a été annoncée le 26 juillet dernier. L'UBS, qui avait acquis l'EMS aux enchères en mai dernier pour récupérer une créance hypothécaire, n'a pas trouvé d'acquéreur pour la pension parmi les repreneurs potentiels qui s'étaient manifestés. Ces derniers ont été en effet découragés par les travaux et la suppression de lits que l'Etat aurait exigés rapidement en application du programme d'économies " EMS 2000 ", des exigences qui auraient compromis la rentabilité de l'exploitation.

Les pensionnaires et leurs proches ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de l'EMS ont été informés personnellement de l'entrée en fonction de MM. Vincent et Bovay. Avec leur aide et, si nécessaire, avec celle des services de l'Etat, les pensionnaires pourront trouver bientôt un nouveau lieux d'accueil dans cette même région richement dotée en établissements. Le personnel quant à lui bénéficie de la garantie de non licenciement accordée par l'Etat.

Pour mémoire, l'ancien propriétaire de la Pension " Beaumont " était également directeur de l'EMS " Byron " à Villeneuve. Le retrait de son autorisation d'exploiter vaut également pour cet EMS. Une nouvelle autorisation d'exploiter a été délivrée à Pierre-Alain Leresche de Grandson et Armand Oreiller de Martigny. La poursuite de l'exploitation de l'EMS Byron n'est ici pas remise en question. Le personnel, les résidants et leurs familles ont été informés individuellement du changement de direction.

L'Association vaudoise des EMS (AVDEMS) a été associée aux démarches annoncées ci-dessus et soutient les décisions prises.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 août 1999

& Philippe Anhorn, délégué à la communication du DSAS, 079 / 212 83 89

cbeaumont2